

qui sont, règle générale, très réalistes quand il s'agit de leurs idées politiques dans notre pays et particulièrement du haut des tribunes devraient, lorsque nous discutons de politiques internationales, mettre de côté ce qu'ils considèrent être des idées politiques dans le monde et envisager ces questions d'un point de vue très idéaliste. Et pourtant, les Nations Unies, comme le Parlement, sont un instrument ou une institution dotée de pouvoir politique. Les nations qui s'y font représenter siègent en tant que puissances souveraines. Elles sont intéressées à engager entre elles des négociations et elles abordent les problèmes internationaux en tant que problèmes du pouvoir politique. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'approuve aussi énergiquement l'accent que le gouvernement a

placé sur l'activité des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix. Voilà le domaine où il faudrait prendre des mesures pratiques.

En conclusion, monsieur l'Orateur, puisqu'il ne nous reste malheureusement pas beaucoup de temps, je voudrais dire ce qui suit: je recommande à tous les députés qu'ils étudient attentivement l'ensemble de la question ainsi que le 8^e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet de l'organisation des Nations Unies car ils y trouveront la suite de l'exposé que j'aurais voulu faire.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME VII